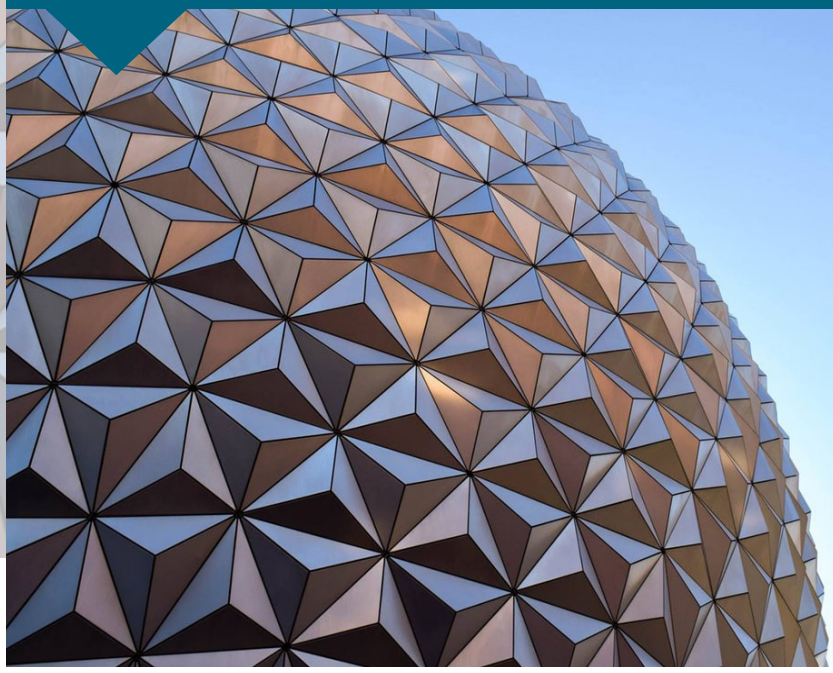
Athénix

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+[1]). L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Athénix est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.
- **Période de commercialisation :** Du 16 janvier 2020 au 25 février 2020 (avant 12h) dans le cadre d'une assurance-vie et du 16 janvier 2020 au 26 février 2020 (avant 12h) dans le cadre d'un compte-titres.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Athénix et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0013476488**

Ingénierie financière NATIXIS BEYOND BANKING

Distribution MEESCHAERT Gestion Privée

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Athénix est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

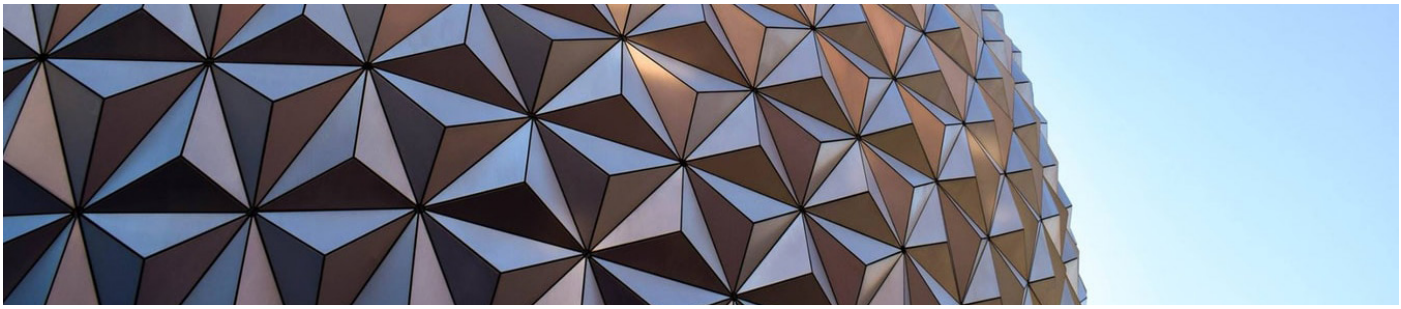
- Une exposition à la performance des marchés actions de la zone euro via l'indice Euro Stoxx 50® (« l'Indice »), dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon conditionnel de 4 %[1] au titre de l'année si, à une Date d'Observation Annuelle[2] ou à la Date d'Observation Finale[2], l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau Initial.
- De la 1re à la 9e année, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial augmenté d'un gain de 4 %[1] par année écoulée si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à une Date d'Observation Annuelle[2].
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial augmenté d'un gain final de 40 %[1], soit 4 % par année écoulée, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].
  - Un remboursement du Capital Initial[1], si l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].
  - Une perte en capital partielle ou totale, si l'Indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Athénix**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,80 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 février 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 6 mars 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 28 février 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Athénix** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



Avantages / Inconvénients

Avantages

- De la 1re à la 10e année, si à une Date d'Observation Annuelle[2] ou à la Date d'Observation Finale[2] l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit **un coupon conditionnel de 4 %[1] au titre de l'année**.
- De la 1re à la 9e année, si à une Date d'Observation Annuelle[2] l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé** et reçoit son Capital Initial augmenté d'un **gain de 4 %[1] par année écoulée**.
- **À l'échéance des 10 ans**, si Athénix n'a pas été rappelé par anticipation, et si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2], l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 40 %[1], soit 4 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 10 ans**, si Athénix n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial[1]**, si l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[2].

Inconvénients

- Athénix **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur avant la date de remboursement prévue par la formule, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale[2], l'Indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial).
- La valorisation d'Athénix à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de -30 %, -20 % et 0 % par rapport à son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 10 ans.
- **Les gains potentiels de l'investisseur sont limités, d'une part au coupon conditionnel de 4 %[1] au titre de chaque année, et d'autre part au gain de 4 %[1] par année écoulée lors du remboursement automatique anticipé ou final du titre de créance.** En cas de hausse de l'Indice supérieure aux montants versés, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Athénix** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux :** le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment des taux d'intérêt.
- **Risque de contrepartie :** l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

[1] Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

Mécanisme de remboursement

Le cours de clôture de l'Indice le 28 février 2020 constitue le Niveau Initial.

Mécanisme de versement des coupons conditionnels annuels - années 1 à 10

De la 1re à la 10e année, si à une Date d'Observation Annuelle(2) ou à la Date d'Observation Finale(2) l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) :

> Un coupon conditionnel de 4 % au titre de l'année

Sinon, l'investisseur ne reçoit pas de coupon conditionnel au titre de l'année écoulée.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé - années 1 à 9

De la 1re à la 9e année, si à une Date d'Observation Annuelle(2) l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit(1) :

> Le Capital Initial augmenté d'un gain de 4 % par année écoulée
> soit un TRA brut(3) maximum de 6,77 %(5) et un TRA net(4) maximum de 5,92 %(5)
> *en prenant en compte le(s) coupon(s) conditionnel(s) éventuellement versé(s) antérieurement*

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Athénix s'arrête ; sinon le produit continue jusqu'à l'échéance.

Mécanisme de remboursement à l'échéance - année 10

À la Date d'Observation Finale, le 28 février 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) le 6 mars 2030 :

> Le Capital Initial augmenté d'un gain final de 40 %, soit 4 % par année écoulée
> soit un TRA brut(3) maximum de 6,63 % et un TRA net(4) maximum de 5,78 %
> *dans l'hypothèse où tous les coupons conditionnels auraient été versés en cours de vie*

Cas médian

Si l'Indice clôture en baisse mais que cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit(1) le 6 mars 2030 :

> Le Capital Initial
> soit un TRA brut(3) de 0 % à 3,65 %(6) et un TRA net(4) de -0,80 % à 2,82 %(6)
> *en fonction du nombre de coupons conditionnels versés en cours de vie*

Cas défavorable

Si l'Indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit(1) le 6 mars 2030 :

> Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice
> Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'Indice.
> Cette perte en capital peut être partielle ou totale.
> *Hors prise en compte de(s) coupon(s) conditionnel(s) éventuellement versé(s) antérieurement.*

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,80 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).
(5) Sur la base d'un scénario correspondant au versement du coupon conditionnel de 4 % en année 1 à 5 et au remboursement automatique anticipé du Capital Initial augmenté d'un gain 24 % à la 6e Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 9 mars 2026).
(6) Sur la base d'un scénario correspondant au versement du coupon conditionnel de 4 % à chaque Date de Paiement de Coupon.

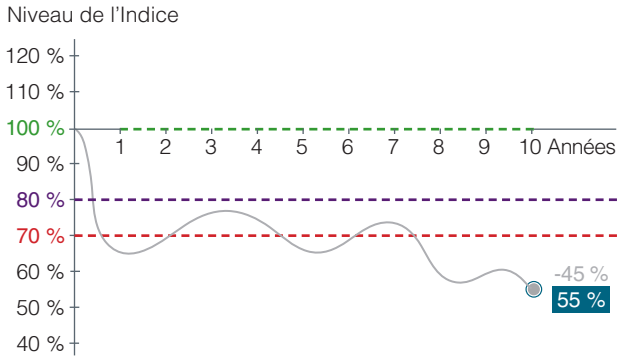
*L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Athénix** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.*

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le fonctionnement du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

— Évolution de l'Indice
● Performance finale de l'Indice
◉ Niveau de remboursement du titre de créance
--- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement avec gain (100 %)
--- Seuil de versement de coupon conditionnel (80 %)
--- Seuil de perte du capital à l'échéance (70 %)
↓ Plafonnement du gain
Gain au remboursement
Coupon conditionnel

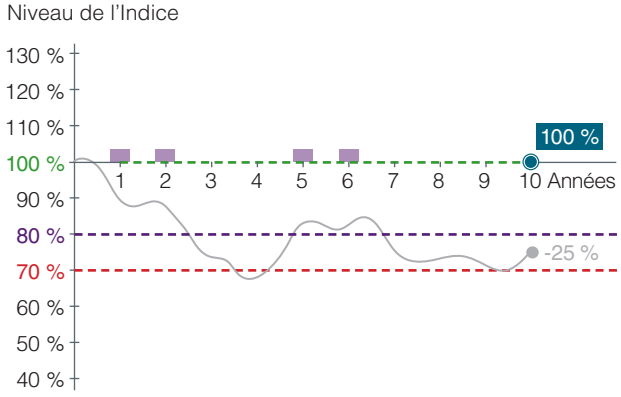
Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à la Date d'Observation Finale (supérieure à 30 %)



- À chaque Date d'Observation Annuelle, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est versé.
- À la Date d'Observation Finale, l'Indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit 55 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la baisse de l'Indice, soit une perte de 45 %.

Montant remboursé à l'échéance : 55 % du Capital Initial
Coupons conditionnels versés : 0 % du Capital Initial
TRA brut[1] : -5,79 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net[2] : -6,54 %

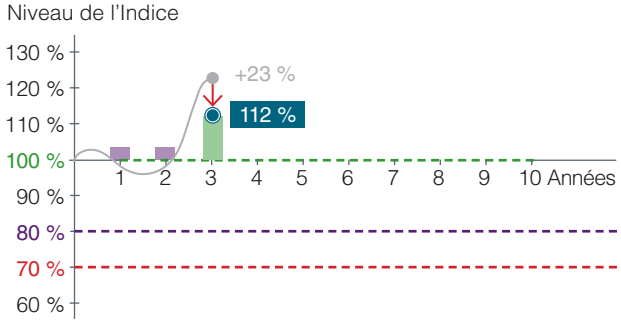
Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à la Date d'Observation Finale (inférieure à 30 %)



- À chaque Date d'Observation Annuelle, l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- Aux années 1, 2, 5 et 6, aux Dates d'Observation Annuelle, l'Indice clôture en baisse de moins de 20 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit un coupon de 4 % au titre de chacune de ces quatre années.
- À la Date d'Observation Finale, l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à la Date d'Observation Finale.

Montant remboursé à l'échéance : 100 % du Capital Initial
Coupons conditionnels versés : 16 % du Capital Initial (coupons en années 1, 2, 5 et 6)
TRA brut[1] : 1,65 % (contre -2,83 % pour l'Indice)
TRA net[2] : 0,83 %

Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice à l'issue de l'année 3 (Plafonnement du gain)



- Aux années 1 et 2, aux Dates d'Observation Annuelle, l'Indice clôture en baisse de moins de 20 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit un coupon de 4 % au titre de chacune de ces deux années.
- À la 3e Date d'Observation Annuelle, l'Indice clôture en hausse de 23 % par rapport à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé : l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain de 12 % au titre des années écoulées. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Montant remboursé en année 3 : 112 % du Capital Initial
Coupons conditionnels versés : 8 % du Capital Initial (en années 1 et 2)
TRA brut[1] : 6,46 % (contre 7,10 % pour l'Indice)
TRA net[2] : 5,60 %

[1] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,80 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

***Information importante :** la valorisation d'**Athénix** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître des fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'Indice est proche des seuils de -20 % et 0 % par rapport à son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de des seuils de -30 %, -20 % et 0 % par rapport à son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.*

L'indice Euro Stoxx 50®

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

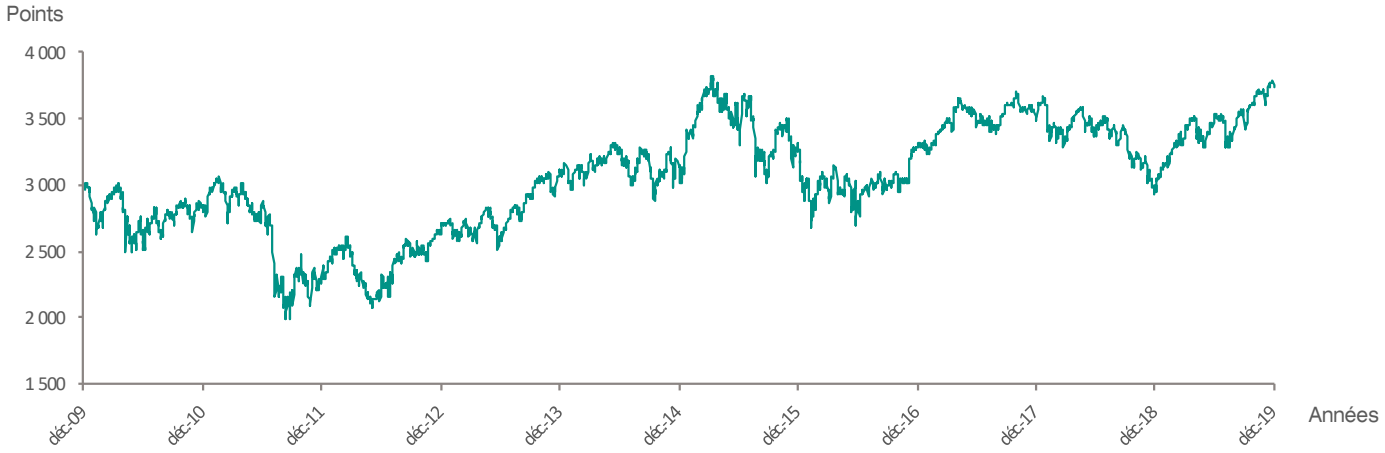
Description

L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro Stoxx 50® est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

L'indice Euro Stoxx 50® est accessible entre autres sur le site de STOXX (www.stoxx.com), de Boursorama (www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

Évolution de l'Indice entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2019



Performances cumulées	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis)	24,78 %	19,03 %	26,31 %

Source : Bloomberg, du 31/12/2009 au 31/12/2019

Valeurs présentes dans l'indice Euro Stoxx 50®

- ADIDAS
- AHOLD DELHAIZE
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS
- ALLIANZ
- AMADEUS IT GROUP
- ANHEUSER-BUSCH INBEV
- ASML HOLDING
- AXA
- BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
- BANCO SANTANDER
- BASF
- BAYER BAYERISCHE MOTOREN WERKE
- BNP PARIBAS
- CRH
- DAIMLER
- DANONE
- DEUTSCHE BOERSE
- DEUTSCHE POST
- DEUTSCHE TELEKOM
- ENEL
- ENGIE
- ENI
- ESSILORLUXOTTICA
- FRESENIUS SE & CO
- IBERDROLA
- INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL
- ING GROOUP
- INTESA SANPAOLO
- KERING
- LINDE
- L'ORÉAL
- LVMH
- MUNICH RE
- MUNICH RE
- NOKIA
- ORANGE
- PHILIPS
- SAFRAN
- SANOFI-AVENTIS
- SAP
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SIEMENS
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- TELEFONICA
- TOTAL
- UNILEVER
- VINCI
- VIVENDI
- VOLKSWAGEN

Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 31 décembre 2019

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0013476488
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Programme d'émission visé par la CSSF en date du 24 avril 2019 (Debt Issuance Programme), ci après le « Prospectus de Base ».
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+ au 07/01/2020). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 16 janvier 2020 (9h) au 25 février 2020 (12h) en assurance-vie. Du 16 janvier 2020 (9h) au 26 février 2020 (12h) en compte-titres.
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (ticker : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145), dividendes non réinvestis.
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	1 000 € (soit l'équivalent de 100 % de la Valeur Nominale)
Minimum de souscription	10 000 €
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel (calculé sur la base de la durée de vie maximale des titres) d'un maximum de 0,40 % TTC du montant nominal des titres effectivement placés. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	16 janvier 2020
Date d'Observation Initiale	28 février 2020
Dates d'Observation Annuelle	1er mars 2021, 28 février 2022, 28 février 2023, 28 février 2024, 28 février 2025, 2 mars 2026, 1er mars 2027, 28 février 2028, 28 février 2029.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	8 mars 2021, 7 mars 2022, 6 mars 2023, 5 mars 2024, 6 mars 2025, 9 mars 2026, 8 mars 2027, 6 mars 2028, 6 mars 2029.
Dates de Paiement de Coupon Conditionnel	Pour chaque Date d'Observation Annuelle il s'agit la Date de Remboursement Automatique Anticipé et pour la Date d'Observation Finale il s'agit de la Date d'Échéance.
Date d'Observation Finale	28 février 2030
Date d'Échéance	6 mars 2030
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Marché secondaire	Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Euronext Paris (cotation en continu)
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'émetteur en accord avec **Financière Meeschaert**, le distributeur qui commercialise le produit **Athénix**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Instruments Financiers.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus d'**Athénix** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Athénix** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France**. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Programme d'émission de titres de créance (Debt Issuance Programme) de l'Émetteur visé par la CSSF en date du 24 avril 2019, tel qu'amendé à tout moment par supplément (1er, 2e, 3e, 4e et 5e) (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives (Final Terms) en date du 14 janvier 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au réglement 2017/1129 (réglement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base est disponible sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Ces deux documents sont également disponibles sur le site internet de Natixis (equityderivatives.natixis.com/app/uploads/2019/04/EMTN-2019-Base-Prospectus.pdf, equityderivatives.natixis.com/fr/cd-fr0013476488/), et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Ingénierie Financière NATIXIS BEYOND BANKING

Société Anonyme à Conseil d'Administration -
Capital de 5 044 925 571,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524

Distribution MEESCHAERT Gestion Privée

Enseigne de la société Financière Meeschaert
12 Rond-Point des Champs-Elysées 75008 Paris FRANCE.
Société anonyme au capital de 8 040 000 euros Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution RCS Paris B 342-857-273 Intermédiaire d'assurancesORIAS 07 004 557www.orias.fr

© Unsplash - @francesgunn